

L'AVENIR

JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

Publié par P. Blanchet, Propriétaire-Editeur

"LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT."

Aidé par un Comité de Collaborateurs.

L'AVENIR

MONTRÉAL, 28 AOÛT 1856.

Programme de L'AVENIR.

Abolition du prétendu gouvernement responsable. Gouvernement Electif directement responsable au peuple, choisissant les chefs de départements avec et sous le contrôle de la législature, comme la chose se pratique dans la république américaine.

Chefs de département uniquement occupés des affaires de leur bureau sans pouvoir intervenir dans la législation.

Chaque membre du parlement pouvant prendre l'initiative de toute mesure législative quelconque.

Abolition du Conseil Législatif en attendant l'indépendance du Canada.

Défense par une loi spéciale à tout représentant du peuple d'accepter du gouvernement aucune charge lucrative pendant la durée de son mandat afin de prévenir toute possibilité de corruption.

Élections des parlements à une époque fixe et tous les deux ans.

Convocations du parlement tous les ans à une époque fixe.

Élections au scrutin secret. Tous officiers municipaux, tels que Greffiers, Registrateurs, Shérifs, Coronaires, Magistrats, Recorders, etc., électifs. Maires de chaque localité officiers-rapporteurs de droit.

Liste des jurés préparée par les conseils municipaux de comté ou de paroisses, et les jurés indemnisés pour leurs services.

Fonctionnaires prévaricateurs et malversateurs amenables devant les tribunaux ordinaires.

Siège du gouvernement fixé d'une manière permanente.

Décentralisation judiciaire, codification des lois, simplification de la procédure judiciaire, réduction des frais de justice.

Séparation de l'Eglise d'avec l'Etat.

Abolition entière de la tenure seigneuriale.

Abolition de la Dime.

Revenus des réserves du Clergé consacrés au soutien de l'éducation.

Réduction des dépenses publiques.

Salaires du gouverneur réduits à \$1,000 y compris son logement. Et réduction des autres dépenses publiques en proportion.—Réduction du nombre d'employés.

Établissement de banques de crédit foncier.

Abolition du donaire, des rentes foncières non rachetables et des substitutions.

Amendement à l'acte municipal de manière à le rendre plus intelligible et plus pratique.

Réciprocité complète de commerce avec les Etats-Unis, libre navigation du St-Laurent et des canaux pour les vaisseaux de toutes les nations.

Importation en franchise des articles indispensables à la consommation du peuple.

Loi spéciale pour laisser la confection des chemins de fer aux compagnies particulières seules.

Emancipation des Sauvages.

Loi pour empêcher l'absorption des propriétés en mains mortes.

Abolition des pensions par l'Etat.

Réforme de la loi d'éducation en la débarrassant des nombreuses entraves qui retardent son progrès. Ecoles subventionnées par l'Etat dépourvues de tout enseignement sectaire.

Encouragement de l'agriculture, cette première source de la richesse des nations.

Abolition des privilèges de toute espèce. Droits égaux, justice égale pour tous les citoyens.

Organisation de la milice, comme aux Etats-Unis, de manière à donner des armes à chaque milicien, et à laisser à chaque bataillon le choix de ses officiers.

Abolition de la loi actuelle de milice et des compagnies de volontaires.

Indépendance, République, Annexion aux Etats-Unis et séparation des deux provinces.

Telles sont, entre autres, les réformes que nous demandons sans cesse jusqu'à ce que le peuple les ait obtenues.

Il y a une infinité d'autres réformes à obtenir. C'est surtout aux représentants du peuple à y voir. Nous les suggérons en temps et lieu.

Corporation de Montréal.

Dans notre avant dernière feuille, nous avons dit que les dépenses de la Corporation de Montréal s'élevaient à l'énorme somme de £195,534, 15s 3d pour l'année 1854.

Nous nous sommes procuré depuis l'état détaillé du trésorier pour l'année 1855. Par cet état on trouve que les recettes en argent pour l'année 1855, y compris les sommes provenant de la vente des débentures du fonds d'emprunt municipal et de l'aqueduc, se sont montées, à £230,568 5s 1d et les déboursés à la somme de £228,107 1s 2d; que le revenu proprement dit de la corporation provenant de cotisations, taxes, etc., sans compter les emprunts, ont été de £51,640 6s 5d en 1855; que les arrérages de revenu pour les dix années écoulées de 1845 à 1855, non collectés, sont de £6,566 14s 7d—que l'intérêt de la dette de la ville proprement dite, à part l'aqueduc, ont été de £11,876 12s 4d; que les dépenses de l'Hôtel de Ville ont été de £686 6s 10d dont £248 16s 1d pour 205 cordes de bois consommé durant l'année; (si chaque famille en dépensait autant il n'y aurait pas assez de bois dans nos forêts pour fournir aux besoins de la consommation); que les dépenses de papeterie, d'annonces se sont élevées à £180 9s 7d, les dépenses légales à £914 18s 5d; les dépenses du département du feu à £1,786 2s; de l'éclairage à £2572 10 6—du département des chemins à £582 3s 10d sans compter £1198 pour la continuation de nouvelles rues—de la cour du Recorder y compris les salaires du Recorder et de trois Greffiers, à £. 012 9s d—de la police £. 023 14s 3d—du département de l'Aqueduc £156,449 15s 2d. La réception de M. de Balveze, agent de l'usurpateur de la France, a coûté £239 16s. Cette dernière dépense est entièrement illégale. La Corporation n'a pas le droit de dépenser l'argent des contribuables en fêtes et en orgies. Les salaires sont généralement beaucoup trop élevés et s'élèvent à £1,037 1s 3d pour certains employés seulement. Un salaire de 2000 piastres pour M. Sexton est une insulte aux citoyens de Montréal. Cet homme est loin de gagner ce salaire. L'assistant greffier qui entend les deux langues et qui reçoit £. 00 devrait suffire pour le département comme à Québec où M. Garneau fait toute la même besogne pour £. 00. M. Sexton est de trop à la Corporation et nous dirons pourquoi dans notre prochaine feuille. Le premier clerc dans le bureau du trésorier reçoit un salaire fixe de £. 225 et cependant on voit à la page 16 qu'il lui a été payé £. 00 en sus pour services extra dans le bureau, ainsi que £. 29 5s M. Ranson. En quoi consistait ce service extra?

La dette passive de la Corporation est de £109,736, 5 7, sans y comprendre le département de l'Aqueduc dont la dette est déjà de £338,312 9 6, faisant en tout une dette de £747,948 15s 1d.

Le département de l'Aqueduc qui coûte déjà un capital de £338,212 9s 6d ne donne que £9892 2s de revenu brut, tandis que ses dépenses d'administration s'élèvent à plus que cette somme. Au lieu de donner des revenus ce département laisse déjà un déficit sur les dépenses administratives. Il faut taxer les citoyens pour payer l'intérêt.

Les dépenses de l'administration municipale de Montréal ont coûté en 1855 £228,107 1s 2d, c'est-à-dire tout près de 15 piastres par tête hommes, femmes et enfants, tandis que toutes les dépenses administratives de l'état de Vermont ne sont que de 25,000 à £30000 par an. C'est ce qui explique encore pourquoi les canadiens fuient notre pays et la ville de Montréal en masse pour aller vivre ailleurs où ils trouvent la vie plus douce.

On a prélevé en 1855 sur le commerce et l'industrie dans la seule ville de Montréal la somme de £1,689 18. On fait de si réglemens absurdes et odieux, au point d'empêcher la vente des denrées et des provisions de bouches ailleurs que sur les marchés. C'est une tyrannie odieuse qui impose à la population éloignée des marchés des inconvénients et des pertes de

temps considérables. Nous nions formellement à la Corporation le droit qu'elle s'est tyranniquement arrogé d'empêcher la vente de viandes et autres denrées ailleurs que sur les marchés. Ces réglemens absurdes n'ont été passés que pour protéger une certaine classe de trafiquants.

Dans notre prochain numéro nous dirons comment et en quoi les dépenses municipales pourraient être considérablement réduites.

La démocratie et le Despotisme.

Les ennemis de la démocratie et des droits du peuple ont souvent crié contre les abus et les violences du gouvernement populaire mais ils prennent bien soin de garder le silence sur les atrocités commises tous les jours par les gouvernements despotiques. A l'occasion des massacres sanglants qui ont dernièrement été commis par la reine d'Espagne, le Herald de cette ville fait des réflexions et des comparaisons bien justes sur le fonctionnement du gouvernement démocratique et du gouvernement despotique. Placés, dit-il, comme nous sommes, près du gouvernement démocratique le plus étendu que le monde ait jamais vu, nous sommes en belle position d'observer tout le bien et le mal qui se fait sur son territoire. Il serait bien hardi l'homme qui affirmerait que tout autre pays d'égales dimensions a été peuplé aussi rapidement, et par une population, prise en somme, aussi morale, aussi entreprenante et aussi heureuse en fait de prospérité matérielle que le territoire de la république. Mais la nature humaine n'est pas exempte de passions sans aucune forme du gouvernement. Malgré toutes les belles institutions des Etats-Unis, il y a sans doute des crimes, des actes blâmables, des émeutes, des injustices, qui proviennent des passions inhérentes au cœur de l'homme. Mais les Etats-Unis en offrent infiniment moins que le meilleur et le plus paternel des gouvernements monarchiques. Depuis plus de quatre-vingts ans que les Etats-Unis sont indépendants, il n'y a pas eu autant de vies de perdues par le fait de violences auxquelles le gouvernement ait pu donner lieu, directement ou indirectement, qu'il y en a eu en Espagne, pendant le coup d'Etat de la reine Isabelle, aidée de son ministre O'Donnell. Le premier coup fut une bataille dans les rues de la capitale, dans laquelle on dit que mille personnes perdirent la vie; au nombre de ces personnes étaient des citoyens qui tombèrent victimes de la mauvaise foi de leur souveraine. La démocratie en a-t-elle jamais fait autant? Au milieu de la paix la plus profonde, lorsque tout marchait d'une manière régulière et constitutionnelle, suivant les engagements que la reine avait pris elle-même, elle fut saisie du désir de changer son ministère, sans les sanctions parlementaires exigées par la loi; et ayant donné sa confiance à O'Donnell, cet homme abusa de sa position de ministre de la guerre pour assembler les troupes au tour de la capitale, dans le but exprès d'imposer sa volonté aux représentants du peuple. Ce qui suivit fut ce que font toujours les gouvernements qui comptent sur la force pour réduire au silence toute expression constitutionnelle de la volonté du peuple. Quand les Cortes essayèrent de faire valoir leurs privilèges et leurs droits, et d'exprimer ce que nous appellerions leur manque de confiance dans le ministère O'Donnell, ils furent impitoyablement fusillés et dispersés; et le peuple s'étant soulevé pour prendre la part de ses représentants, la précaution que le nouveau ministre avait prise auparavant, fut mise à effet, et l'insurrection fut étouffée dans le sang d'un millier d'hommes. Tout cela n'était pas l'insurrection du peuple, mais bien l'insurrection du palais. Le peuple était tranquille et satisfait. La reine et ses amis étaient décidés à avoir un changement à tout prix. Tels sont entre mille les exploits des gouvernements monarchiques.

En Espagne, une sorte de coup d'Etat a mis le pouvoir entre les mains des modérés en l'arrachant de celles du maréchal

Espartero qui représentait le parti libéral. Maître de l'Espagne après la défaite de Narvaez, Espartero s'est empressé de mettre sa conquête aux pieds d'Isabelle. Il expie aujourd'hui loin de Madrid cette confiance qu'il avait dans la monarchie constitutionnelle, et l'Espagne est aussi victime de cette erreur. Espartero pouvait alors tout ce qu'il aurait voulu. Sa volonté eût fait de l'Espagne une république; sa faiblesse en fit une monarchie. Le général O'Donnell s'abrita sous la popularité d'Espartero; il le chassa aujourd'hui. Le chef de la réaction reste maître du terrain conquis et longtemps occupé par Espartero. Quelle leçon pour ce dernier! On dit qu'il est à Saragosse où il fomentait l'insurrection. Mais pourra-t-il tenir contre les troupes d'O'Donnell victorieuses? nous ne le pensons pas.

L'Italie et l'Espagne.

Il y a quelque chose de plus fort que les réactions préparées habilement par les monarchies et les ambitieux, c'est cette aspiration incessante des peuples vers un ordre de choses plus en harmonie avec la liberté et la dignité individuelle, avec la liberté et la dignité de la nation.

En Italie, l'opinion publique est surexcitée au plus haut point. Le peuple y a la haine la plus tenace, la plus profonde pour les gouvernements qui y dominent. Il est bien évident que, livré à elle-même, libre de toute intervention étrangère, l'Italie se lèverait comme un seul homme et ferait justice de Rome, de Naples, de Florence, et de Milan. Ces divers gouvernements sont odieux aux populations qu'ils pressurent depuis longtemps. Ils sont l'obstacle permanent à l'unité de l'Italie, à la reconstruction de sa nationalité, à sa liberté, enfin. Ferdinand à Naples, les cardinaux à Rome, l'Autriche dans la Lombardie, tels sont les fleaux dont l'Italie veut seconner l'influence morbide. L'Angleterre l'y pousse. Napoléon, lié par sa situation exceptionnelle à la faction monarchique, lui commande l'inaction.

Voilà, en dehors de ses haines et de ses aspirations libérales les deux influences qui agissent sur l'Italie. A laquelle des deux obéira-t-elle?

Mais à côté de ces deux influences opposées, il en est deux autres qui, à l'heure qu'il est, tiennent en suspens le mouvement révolutionnaire italien. L'illustre président de la république de Venise en 1848, M. Manin, exhorte ses compatriotes à ne tenter rien de compromettant, d'attendre que, par la force des choses, l'Autriche, Rome et Naples se soient relâchés dans leur despotisme. Il compte sur l'influence du Piémont, pays de libertés constitutionnelles, pour éclairer l'Italie. Il considère le Piémont comme le futur constructeur de l'indépendance et de l'unité italiennes.

Mazzini intervient, et reproche à Manin de vouloir jeter l'Italie aux pieds d'un roi, Victor Emmanuel. L'ardent républicain ne veut pas que le peuple italien doive sa liberté à un roi. Il le conjure de ne prendre ses inspirations que dans le sentiment de sa propre force, et de ne demander aide qu'à l'esprit révolutionnaire.

Tirillée par une influence en sens contraire, l'Italie, nous l'avons dit, s'agitite, mais d'une agitation sans but, de celle qui provient d'une situation douloureuse, mais sans élan. Elle s'irrite contre une tyrannie grossière, inintelligente, mais cette irritation ne touche pas aux limites de l'insurrection. Avec quelques concessions, il serait peut-être possible de la calmer au moins, pour quelque temps. C'est ce qu'a jugé Napoléon, et c'est dans ce sens qu'il intervient auprès des gouvernements de l'Italie. Quelques réformes sont attendues, mais quelles concessions seraient de nature à ramener au roi de Naples la considération du monde, et reconstituer une sorte de popularité à la papauté?

Telle est la situation de l'Italie. En attendant, la rivalité entre le Piémont et l'Autriche prend chaque jour des proportions plus grandes et plus hostiles, à l'envoi de nouvelles troupes, par le gouvernement autrichien, le Piémont répond en fortifiant Turin. Sur les frontières du duché de Parme, l'armée piémontaise et l'armée autrichienne se touchent, et se regardent d'un mauvais œil. Il suffit d'un accident pour déterminer un conflit grave, et alors l'Italie serait bientôt en feu. Mais la politique de Napoléon intervient encore une fois, et au Piémont comme à l'Autriche il conseille la modération.

En Espagne, une sorte de coup d'Etat a mis le pouvoir entre les mains des modérés en l'arrachant de celles du maréchal

Espartero qui représentait le parti libéral. Maître de l'Espagne après la défaite de Narvaez, Espartero s'est empressé de mettre sa conquête aux pieds d'Isabelle. Il expie aujourd'hui loin de Madrid cette confiance qu'il avait dans la monarchie constitutionnelle, et l'Espagne est aussi victime de cette erreur. Espartero pouvait alors tout ce qu'il aurait voulu. Sa volonté eût fait de l'Espagne une république; sa faiblesse en fit une monarchie. Le général O'Donnell s'abrita sous la popularité d'Espartero; il le chassa aujourd'hui. Le chef de la réaction reste maître du terrain conquis et longtemps occupé par Espartero. Quelle leçon pour ce dernier! On dit qu'il est à Saragosse où il fomentait l'insurrection. Mais pourra-t-il tenir contre les troupes d'O'Donnell victorieuses? nous ne le pensons pas.

En Espagne, en France, en Italie, tout est à recommencer. A l'avenir ces trois peuples comprendront peut-être la solidarité qui les lie dans la liberté, et sentiront la nécessité de se tendre la main et de se protéger mutuellement.

C'est parce que le gouvernement provisoire n'a pas compris cette solidarité révolutionnaire que l'Europe tout entière est retournée sous le joug de l'absolutisme.—*Courier de la Louisiane.*

France.

Il paraît, d'après quelques correspondances de Paris, que les faubourgs de la grande ville ont été très agités par les nouvelles de l'insurrection qui a éclaté en Espagne contre le coup d'Etat accompli par O'Donnell et par les nouvelles qui arrivent d'Italie. Ces symptômes qui, malgré la pression exercée par Napoléon, se manifestent parmi la population ouvrière de Paris, et que signalent les correspondants qui ne sont pas à la solde de pouvoir, témoignent de l'impatience avec laquelle on supporte le joug de l'Empire. Les sociétés secrètes indiquent aussi un malaise profond et la ferme volonté d'échapper au régime actuel.

Sans liberté la France ne saurait vivre tranquille, surtout en temps de paix. Les tyrannies de l'Empire ne parviennent pas tout-à-fait à cacher au monde l'état de l'opinion publique, sous leurs dithyrambes louangeuses. L'Empire a traversé sa période de popularité; il tombe pas à pas sous l'examen dont il est l'objet de la part du peuple. Son adhésion forcée aux réactions monarchiques qui éclatent en Espagne et en Italie, achève de le dépopulariser.

Le traité de paix de Paris n'est qu'une concession n faite à l'Autriche, qui a obtenu tous les avantages de la conclusion de la paix, sans avoir eu à prendre part à la guerre. On commence à revenir de l'enthousiasme inspiré par ce traité. L'analyse et la réflexion en démontrent tous les vices et le peu d'avantage que la France en a retirés.

A la suite de la presse bonapartiste, qui seule a parlé en France, les journaux de l'étranger s'étaient fourvoyés sur les conséquences de cette affaire toute à l'avantage de l'Angleterre et de l'Autriche. La France en a été pour ses millions et ses soldats. Telle est la vérité qui commence à se faire jour à mesure que l'enthousiasme s'éteint.

La France s'est endettée de plus de deux milliards, sans bénéfice aucun, pour repousser l'invasion russe en Turquie. Elle a tiré les marrons du feu et l'Autriche en a profité.

Cette situation financière, si pleine de dangers, s'aggrave encore du manque de céréales et des malheurs de l'inondation. Nous attendons l'Empire à la liquidation des dettes contractées sous son influence.

Pour combler la mesure, il est question d'une intervention en Espagne contre l'insurrection libérale, si cette insurrection se propage et devient menaçante pour le régime rétabli par O'Donnell. L'intervention en faveur de Ferdinand, en 1823, a

porté le plus rude coup à la Restauration; une intervention dans ce même sens, en 1856, déshonorerait l'Empire en faisant éclater à tous les yeux ses tendances libérales.

La France serait peu satisfaite d'être transformée en gendarme de l'absolutisme.

Mexique.

Nous avons reçu par le Texas, capitaine Forbes, arrivé dans la nuit d'avant-hier, nos journaux mexicains. Les dernières dates de Mexico sont du 2 août.

Les journaux parlent d'un événement heureux, une réconciliation entre le gouvernement et le Congrès, et le retrait de la démission de M. Montes, ministre des finances.

Le président Comonfort paraît être populaire parmi les progressistes. Il a des vues libérales. Il peut devenir le restaurateur de l'ordre et de la liberté au Mexique, s'il parvient à renverser le double obstacle que dressent devant lui le clergé et les affreux traîneurs de sabre, généraux de pacotille, dont le Mexique est infesté.

Le Congrès discutait aux dernières dates l'article de la Constitution relatif à la tolérance religieuse, et la majorité paraissait décidée à céder à l'esprit du temps. Le clergé était furieux et criait à l'athéisme. Il cherchait à amener contre le gouvernement le fanatisme religieux des catholiques mexicains. Les hommes restaient sourds à son appel, mais les femmes y répondaient. Quelques prêtres pris en flagrant délit d'exécution à la révolte, ont été exécutés. Comonfort se montre très énergique à cet égard. Autant qu'il nous est permis de juger de la situation des esprits sur ce sujet, nous prévoyons que la liberté religieuse prévautra malgré les menées du clergé, et que le gouvernement obtiendra sur cette question une victoire signalée sur l'esprit d'intolérance.

Mais le grand danger dans la crise révolutionnaire actuelle, c'est Vidaurri qui commande dans le parti nord du Mexique et qui s'insurge contre le gouvernement.

Une chose doit rassurer les amis des réformes utiles au milieu de cette insurrection. Vidaurri est libéral et s'il s'insurge, c'est qu'il son avis le gouvernement ne l'est pas assez. Il est condamné cependant par les hommes sérieux et amis de la liberté mexicaine.—*Cour. de la Louisiane.*

Les rouges et les Bureaucrates.

Le Dr. J. G. Blanchet de la Pointe Lévy répond ainsi au Dr. Clusperon qui l'accusait de créer de la division au milieu de la population canadienne-française:

"Détrompez-vous, docteur, il n'existe aucune division parmi le peuple, il est unanime à repousser les doctrines des hommes qui vous font agir. Il sait à quoi s'en tenir sur le compte de vos déclamations contre les rouges, qui paraissent vous donner la chair de poule. Le peuple a déjà jugé ce parti patriotique et le vôtre. Vous avez beau faire, vous n'empêcherez pas la postérité d'élever des statues à Chénier et aux autres braves qui ont succombé comme lui, pour la même cause, tandis que les noms des Cartier, Lemieux et consorts, seront couverts d'ignominie."

"Votre parti est le dernier rejeton du parti qui arrosa les échafauds de 37 et 38 du sang de ces compatriotes et des miens, et qui incendia le parlement en 1849; il succombe maintenant sous le poids de l'indignation populaire; et après sa chute, aucun Marius ne viendra verser des larmes sur ses ruines fétides."

"Au reste, le peuple sera le juge suprême des principes politiques que nous proposons chacun dans notre humble sphère."

Espagne.

C'est bien un coup d'Etat qui vient d'ensanglanter l'Espagne et de ramener ce pays sous le joug de la monarchie absolue. Les cortès embarrassaient O'Donnell par leur libéralisme. Il s'agissait de le débarrasser au plus vite. Les dissensions

dans le cabinet et la retraite forcée, préméditée d'Espartero, étaient le prélude du complot liberticide formé par O'Donnell. Il s'attendait à une résistance, mais il avait pris ses précautions. Comme ministre de la guerre, il avait entassé à Madrid et autour de la capitale des troupes nombreuses. C'est ainsi qu'il a pu avoir raison des gardes civiques et du peuple après un combat acharné et meurtrier.

L'insurrection contre le coup d'Etat vaincu à Madrid s'était relevée à Saragosse. Une dépêche télégraphique annonce que O'Donnell a fait bombarder cette ville. Lui, ministre de la reine, traite Saragosse, une ville d'Espagne, comme les alliés ont traité Sébastopol ! Et dans quel but ? Dans celui de constituer une monarchie plus absolue en méconnaissant les vœux de la nation opprimée par ses représentants.

C'est un attentat de plus commis par la monarchie constitutionnelle contre les libertés populaires ; c'est une leçon de plus donnée aux peuples qui, maîtres de leurs destinées, les confient à une monarchie si tempérée qu'elle soit.

Pauvreté, source de crimes.

Combien sont criminels les gouvernements qui appauvrissent les peuples par l'énormité des impôts, et qui, au lieu de protéger l'industrie productive, la tuent ou la paralysent, en encourageant que la paresse, le luxe affréné, la mendicité et le crime, par l'exemple des hauts lieux !

Les gouvernements aristocratiques qui ne veulent pas de liberté ni de droits égaux pour le peuple n'ont pour but que de protéger et enrichir le petit nombre et des classes privilégiées aux dépens de la masse des populations qu'on réduit à la misère en rendant les prolétaires et les parias des riches. Et c'est malheureusement le système qu'on cherche à introduire en Canada, depuis plusieurs années à l'aide de l'abominable gouvernement responsable qui n'est que le gouvernement des ennemis du peuple, des traitres, des aventuriers, des parvenus, des parjures et des scélérats. Sous le gouvernement actuel il n'y a que deux classes d'hommes, des exploités et des exploités.

Les gouvernements aristocratiques qui ne veulent pas de liberté ni de droits égaux pour le peuple n'ont pour but que de protéger et enrichir le petit nombre et des classes privilégiées aux dépens de la masse des populations qu'on réduit à la misère en rendant les prolétaires et les parias des riches. Et c'est malheureusement le système qu'on cherche à introduire en Canada, depuis plusieurs années à l'aide de l'abominable gouvernement responsable qui n'est que le gouvernement des ennemis du peuple, des traitres, des aventuriers, des parvenus, des parjures et des scélérats. Sous le gouvernement actuel il n'y a que deux classes d'hommes, des exploités et des exploités.

Quand, au nom de la religion, on a poussé le blasphème jusqu'à faire observer religieusement et comme émanant de Dieu même, source de toute autorité, les actes injustes des gouvernements ; quand on voit que les actes des gouvernements aristocratiques ne sont qu'un tissu de trahisons, de fourberies, de mensonges, de tyrannie, de vol, d'injustice, de cruauté, de turpitudes de toute espèce, et un infâme moyen de s'enrichir en volant les deniers publics, pour se soutenir au pouvoir, en corrompant la conscience et la religion des électeurs ; quand on voit les gouvernements punir la vertu et les nobles sentiments, récompenser et récompenser la bassesse, le vice et le crime ; quand on voit l'honnête homme pauvre traité dans la boue et méprisé, et l'audacieux fripon, cotonné et honoré, pourvu qu'il soit riche ; quand le talent, le génie, la science, le patriotisme et l'honnêteté sont considérés comme dignes seulement des petites maisons ; quand pour parvenir aux charges, il ne faut que de l'imbécillité, de l'ignorance, de la haine de la liberté, des droits de ses semblables, et de la malhonnêteté ; et quand surtout pour être législateur il ne faut qu'une qualification pécuniaire variant de 5 cents jusqu'à deux mille louis courant ; quand du haut de l'autel les ministres de la religion viennent souvent profaner le temple de Dieu en prenant fait et cause en faveur de tels gouvernements et en recommandant leurs candidats, comme la chose s'est vue souvent en Canada ; alors le peuple, découragé, froissé dans ses sentiments les plus chers, voyant la vertu méprisée, le vice et le crime récompensés, l'honnête médiocrité dédaignée, la richesse mal acquise préconisée ; quand il voit tout cela, c'est alors que dans son désespoir et dans sa douleur, le doute s'établit chez lui, que la vertu est un vain mot, et que le patriotisme n'est digne que des galères. Ah ! qu'ils doivent être maudits tous ceux qui par leur position comme gouvernants, comme législateurs, comme docteurs de morale, abrutissent le peuple au lieu de le moraliser et de le grandir, lui inculquent les idées funestes d'athéisme et de matérialisme, au lieu de lui enseigner et faire aimer la vertu ; lui donnent le scandale de l'injustice, qui seule perd les Etats et les sociétés, au lieu de lui donner d'exemple

consolant de la justice et de la probité qui est la base fondamentale de la morale et du salut des peuples.

La démocratie a pour but la justice et l'égalité sociale parmi les hommes. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques ou despotiques, ont un but tout contraire.

La démocratie dont l'Avenir est le zélé défenseur doit prévenir le cataclysme que les gouvernements monarchiques et despotiques préparent par leurs injustices aux sociétés.

Les statistiques fourmillent de faits qui prouvent que les gouvernements aristocratiques, monarchiques et despotiques, causent l'extrême richesse dans un petit nombre d'individus au détriment de la masse de la population qui, par contre, devient excessivement pauvre, ignorante, abrutie, démoralisée, vicieuse et criminelle. Et plus il y a de tyrannie et d'oppression chez un peuple, plus la population devient vile, venale, dégradée et criminelle. Un journal de Londres contient à ce sujet un article très intéressant qui prouve ces faits par des statistiques qui se rapportent surtout à l'Angleterre et à l'Irlande. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de publier aujourd'hui ces chiffres qui sont d'une éloquence brutale.

Il est donc du devoir de tout bon patriote, de tout philanthrope, de tous ceux qui veulent la justice, la morale, l'égalité sociale, l'ordre et la vertu, de travailler avec nous à la réforme de notre gouvernement et de nos institutions, afin que ni l'extrême pauvreté du grand nombre ni l'extrême richesse du petit nombre, ces deux résultats des mauvais gouvernements, et causes de crimes des sociétés, ne soit le partage du peuple canadien ; mais au contraire afin que tout le monde vive dans une honnête aisance dans un jeune pays comme le nôtre où chacun devrait trouver du pain, de l'espace et de la liberté.

Elections de Salaberry.

Le Toronto Mirror écrit ainsi au sujet de l'élection d'un conseiller législatif pour le collège électoral de Salaberry :

"Le collège de Salaberry, comprend Beatharnais, Chateauguay et Huntingdon. Il y a plusieurs milliers de votes irlandais tous réformistes, composés de presbytériens et de catholiques, mais inébranlables sur la question de droits égaux pour les catholiques comme pour les protestants des deux sections de la province.

M. DeWitt est un des candidats pour le collège de Salaberry, et nous espérons qu'il sera élu. M. DeWitt est, pensons-nous, le membre le plus âgé du parti libéral du Bas-Canada. Il a parti opposant un M. Renaud, qui, quelque estimable qu'il puisse être dans sa ligne, n'a aucune chance contre M. DeWitt.

M. Renaud endosse la tricherie du ministère dont il est, de fait, le candidat. M. DeWitt, quoique presbytérien, a voté pour la motion de M. Felton pour des droits égaux et il a supporté cette motion.

Il a aussi voté pour la motion pour le rappel de Smith O'Brien, en y donnant tout son appui par un discours chaleureux et généreux.

Nous espérons que tous les votes des irlandais amis des réformes dans le collège Salaberry seront donnés en masse pour M. DeWitt, comme un défenseur des droits égaux, comme à un opposant de la corruption et la subornation de Downing Street ; comme à un chaud sympathiseur dans les souffrances de l'Irlande, comme il l'a fait voir dans son vote en faveur du rappel de Smith O'Brien."

C'est ainsi que s'exprime le Mirror, l'organe de l'Evêque Charbonnel, sur le mérite de M. DeWitt. Et, certes, M. DeWitt mérite cet éloge. Pas un seul représentant du peuple n'a été depuis qu'il est entré dans la vie politique depuis plus de 30 ans, plus ferme, plus fidèle et plus dévoué au bien être et à l'avancement de notre pays que l'a été M. DeWitt ; pas un homme n'a combattu et n'a fait plus de sacrifices personnels que lui pour les libertés populaires.

M. DeWitt par sa longue expérience et ses connaissances politiques et des besoins du peuple, est éminemment qualifié à remplir la charge de sénateur, quoique ce soit à regret que nous le verrions sortir de la chambre d'assemblée.

Quant à M. Renaud, quelque bon commerçant de farine et de grain qu'il puisse être, nous ne lui connaissons aucun titre pour briguer les suffrages des électeurs et pour parvenir à notre sénat canadien. Ses connaissances sont nulles. On nous assure qu'il ne sait ni lire ni écrire, et certes, pour être sénateur, pour réviser les lois et refaire notre législation vicieuse, il nous faut des hommes qui sachent au moins lire. Avec tout le bon sens naturel que nous

connaissons à M. Renaud, nous ne pouvons comprendre comment il ose se présenter aux suffrages d'électeurs intelligents.

M. Renaud n'est que le candidat de ceux qui, comme M. Cartier, veulent faire inonder notre législature d'ignorants et de nullités, pour mieux la dominer et pour imposer des fers au peuple. Dans le royaume des aréopages les borges sont rois. — Ce n'est pas la richesse seule qui fait une bonne qualification à un législateur.

L'expérience a démontré en Canada et ailleurs que les hommes riches sont presque toujours les ennemis les plus jurés des libertés populaires et des droits de leurs concitoyens. Il y a eu et il y a sans doute de nobles et rares exceptions.

Mais la conduite politique de M. Renaud ne peut pas lui gagner la confiance des amis de leur pays. M. Renaud a toujours été un fanatique partisan du gouvernement du jour. Les souffrances du peuple occasionnées par les vices de notre gouvernement n'ont jamais eu sa sympathie.

Nous ne savons pas ce qu'était M. Renaud en 1837 et 38, mais ses intimes relations avec la Patrie qu'il soutient de son argent, son dévouement à soutenir ce journal, digne pendant de l'Ami du Peuple de 37 ; ce journal qui a mission d'écraser toute liberté populaire, de faire revivre les volontaires d'autrefois pour dévorer les deniers publics et écraser le peuple dans ses efforts pour la conquête de ses droits ; ce journal dont les seigneurs Ramsay et Fraser, volontaires de 37 et 38 sont les co-propriétaires, et dont M. Alfred Rambau de l'Ami du Peuple est le rédacteur en chef ; ce journal qui est l'organe de ceux qui se réjouissent en 1838 et 1839 des échafauds élevés pour étrangler les Cardinal, les Duquette, les Delormier et autres ; de ceux qui ont signé l'extermination des patriotes canadiens, de ceux qui ont signé la loi martiale ; de ceux qui ont toujours fait cause commune avec la tyrannie afin de vivre des dépouilles du peuple ; de ceux qui ont fait tous leurs efforts pour faire manquer et avorter l'abolition de la Tenure Seigneuriale d'une manière juste pour les seigneurs comme pour les censitaires ; de ceux qui ont soutenu et approuvé l'immoralité et le vol des deniers publics sans forme de comptes d'élection ; les relations, disons-nous, de M. Renaud avec un journal, qui, comme la Patrie, qu'il soutient de son argent, n'a de sympathie que pour la tyrannie, et de haine que pour les droits du peuple ; la Patrie, l'organe des mauvais seigneurs, d'un certain parti orangiste représenté par M. Ramsay protestant fanatique de l'église anglicane, voulant représenter la connexión de l'église avec l'Etat en voulant faire une alliance immorale avec le clergé catholique pour mieux écraser la liberté comme 1837, et en fin de compte pour mieux assurer la suprématie de l'oligarchie anglicane en Canada ; les relations et l'accord de M. Renaud avec tous ces ennemis du peuple, ne doivent pas lui gagner la sympathie des bons patriotes. Ceux-ci devront en faire justice en rejetant en masse un homme, qui sans avoir aucun titre à leurs suffrages, et l'ami intime de leurs bourreaux de 1837 et 1838, et le support du journal qui prêche la même doctrine politique qui a amené les événements de cette époque et qui au grand plaisir des volontaires d'abord ont fait tomber les têtes des défenseurs de nos droits.

Vraiment, les liaisons seules de M. Renaud avec la Patrie et les recommandations qu'en fait cette feuille sont plus que suffisantes pour le perdre aux yeux des patriotes canadiens.

Le Toronto Mirror écrit ainsi au sujet de l'élection d'un conseiller législatif pour le collège électoral de Salaberry :

"Le collège de Salaberry, comprend Beatharnais, Chateauguay et Huntingdon. Il y a plusieurs milliers de votes irlandais tous réformistes, composés de presbytériens et de catholiques, mais inébranlables sur la question de droits égaux pour les catholiques comme pour les protestants des deux sections de la province.

M. DeWitt est un des candidats pour le collège de Salaberry, et nous espérons qu'il sera élu. M. DeWitt est, pensons-nous, le membre le plus âgé du parti libéral du Bas-Canada. Il a parti opposant un M. Renaud, qui, quelque estimable qu'il puisse être dans sa ligne, n'a aucune chance contre M. DeWitt.

M. Renaud endosse la tricherie du ministère dont il est, de fait, le candidat. M. DeWitt, quoique presbytérien, a voté pour la motion de M. Felton pour des droits égaux et il a supporté cette motion.

Il a aussi voté pour la motion pour le rappel de Smith O'Brien, en y donnant tout son appui par un discours chaleureux et généreux.

Nous espérons que tous les votes des irlandais amis des réformes dans le collège Salaberry seront donnés en masse pour M. DeWitt, comme un défenseur des droits égaux, comme à un opposant de la corruption et la subornation de Downing Street ; comme à un chaud sympathiseur dans les souffrances de l'Irlande, comme il l'a fait voir dans son vote en faveur du rappel de Smith O'Brien."

C'est ainsi que s'exprime le Mirror, l'organe de l'Evêque Charbonnel, sur le mérite de M. DeWitt. Et, certes, M. DeWitt mérite cet éloge. Pas un seul représentant du peuple n'a été depuis qu'il est entré dans la vie politique depuis plus de 30 ans, plus ferme, plus fidèle et plus dévoué au bien être et à l'avancement de notre pays que l'a été M. DeWitt ; pas un homme n'a combattu et n'a fait plus de sacrifices personnels que lui pour les libertés populaires.

M. DeWitt par sa longue expérience et ses connaissances politiques et des besoins du peuple, est éminemment qualifié à remplir la charge de sénateur, quoique ce soit à regret que nous le verrions sortir de la chambre d'assemblée.

Quant à M. Renaud, quelque bon commerçant de farine et de grain qu'il puisse être, nous ne lui connaissons aucun titre pour briguer les suffrages des électeurs et pour parvenir à notre sénat canadien. Ses connaissances sont nulles. On nous assure qu'il ne sait ni lire ni écrire, et certes, pour être sénateur, pour réviser les lois et refaire notre législation vicieuse, il nous faut des hommes qui sachent au moins lire. Avec tout le bon sens naturel que nous

compte, dans les quinze jours après la première publication d'un règlement passé par un conseil local, si tel règlement est passé, publié après la passation de cet acte, sinon dans les trente jours après la passation de cet acte ; demandant la révision, etc., de tel règlement, il sera du devoir du préfet du comté de convoquer une session spéciale du conseil du comté."

Le 3e paragraphe vous dit que le conseil de comté ainsi convoqué pourra réviser, etc., tel règlement d'un conseil local. En référant à la correspondance ci-haut citée, vous verrez que son auteur a compris, par ce 3e paragraphe de la 9e clause, que tout règlement fait par un conseil local avant la passation de cet acte peut être amené en appel. Comment a-t-il pu comprendre, interpréter ce paragraphe, pour lui donner pareille signification ? C'est ce que j'ignore. Toujours est-il que je vois bien que sinon dans les trente jours après la passation de cet acte est la pièce qui lui fait comprendre que dans ces trente jours on peut tout renverser ce qui aurait été fait avant la passation du dit acte.

Où se trouve, M. le Rédacteur, la loi qui a un effet rétroactif ? Je réponds de suite : il n'y en a pas ; excepté que cette loi renferme une clause expresse, une condition qui nous dit clairement que cette loi aura un effet rétroactif. Est-ce que cette clause expresse, est-ce que cette condition existe dans ce 2e paragraphe de la 9e clause ? Non ; mais il existe une autre condition dans ce paragraphe (et c'est la seule qu'on y trouve), qui nous dit : "si tel règlement est passé, publié après la passation de cet acte." Alors comment inférer de là que cette partie de la loi a un effet rétroactif, quand on n'y trouve rien qui l'indique et qu'au contraire on y trouve une condition qui vous indique le contraire ? M. le correspondant de la Patrie, je ne sais si vous êtes avocat ; pour ma part je vous avoue que je le ne suis nullement ; mais sans être avocat je crois qu'il m'est bien permis de faire une petite promenade dans le chemin tortueux des ouvrages des membres de cette honorable profession ; sauf à faire les faux pas qu'un sentier aussi rabetoux pourrait me contraindre de faire. Venons-en à la question ; vous allez me demander sans doute : mais quelle interprétation donnez-vous donc à ce 2e paragraphe ? Je vais vous satisfaire et la voici : "Quant à l'effet rétroactif, inutile d'en parler ; car comme on peut s'en convaincre par ce qui précède, il ne me va nullement. L'acte des amendements n'affecte que les choses nées ou à naître après sa passation. Mais, me demandez-vous, comment expliquez-vous sinon dans les trente jours après la passation de cet acte ? Attendez, m'y voilà. Tout règlement, etc., fait, passé après la passation de cet acte pourra être amené en appel pourvu qu'on le fasse dans les 15 jours de sa première publication. Mais comment faire pour le mois de juillet ? L'acte était sanctionné le 1er juillet et les conseils locaux siégeaient le 7. Il fallait un certain temps pour imprimer ces amendements, les répandre par le pays et un certain temps pour qu'on en prit connaissance. La législature pourvoyait à ceci et pour qu'on eût le pouvoir d'en appeler un conseil de comté pour les choses passées après le 1er juillet, disons à la séance du 7 juillet, on a donné tout ce mois pour avoir droit de filer des pétitions en appel ; le comité ayant calculé qu'il fallait au moins quinze jours pour que ces amendements fussent distribués et de ce moment qui devait se trouver comme le 15 juillet, les intéressés étaient censés connaître ces amendements, on leur a donné 15 jours pour filer leur requête ; ce qui complète vos trente jours. Dans le mois d'août, par exemple, vous n'aurez que 15 jours et ainsi de suite. Voilà comme j'interprète ce 2e paragraphe. Il en serait résulté tant de mal avec l'interprétation que le correspondant de la Patrie donne à cette clause, que je ne puis admettre pareille idée chez le législateur. Dans tous les cas, pour le bien et l'avantage du public, M. Laberge interpellé par le correspondant de la Patrie, voudrait-il avoir la bonté de se prononcer entre ce dernier et moi et le faire par la presse ?

N. B. — Je prie bien le Pays et la Patrie de vouloir bien, dans l'intérêt du public, reproduire la présente avec ce que pourra en dire M. Laberge M. P. P. et membre du comité chargé de voir à ces amendements. L'Avenir, le Pays et la Patrie, étant les journaux généralement lus par les habitants du Bas-Canada, en publiant cette discussion, ne peuvent faire autrement que la rendre aussi publique que possible. Je suis fâché, M. le Rédacteur, d'avoir été aussi long ; mais je ne pouvais faire autrement.

UN CAMPAGNARD.

H. 20 août 1856.

M. LE RÉDACTEUR. — Dans tous les pays, il s'est rencontré des hommes dont, par leur essence, chaque parole a été une imposition ; des hommes qui ont pris à cœur de ravaler tout sentiment noble, toute action vertueuse et dont la triste mission est de flétrir de leur souffle mortel, toute gloire nationale.

Le Canada sous ce rapport n'est pas en arrière, et il peut montrer, avec angoisse, ses ennemis domestiques.

Dernièrement une paroisse des environs a été témoin d'une de ces scènes toujours douloureuses pour un cœur ami de son pays, et cela est d'autant plus à déplorer que c'est dans un temps où de toutes les parties de la province s'élevaient des voix reconnaissantes vers d'innocentes victimes auteurs de nos libertés.

Dans un moment solennel où toute la paroisse était réunie, on se permit une sortie furibonde contre notre révolution de 1837. Rien de plus pénible à entendre. Vraiment, il faut être doté d'une méchanceté bien grande pour débiter de pareilles calomnies !

"La révolution de 1837 ! s'est écrit l'orateur, ça été une révolution impie et sacrilège." N'en déplaise à l'orateur, ce n'est pas vrai. Si quelque part des insurgés ont trahi leur mission et se sont livrés à des actes condamnables, il est aussi reconnu que jamais élan populaire ne fut plus généreux. Pourquoi donc imputer à la masse les actes de quelques particuliers ? Pourquoi essayer de jeter l'odieux sur une époque que la postérité jugera mieux que nous ? Et pourquoi ne pas avouer de bonne fois que si, aujourd'hui, nous avons le précieux avantage d'être traités en sujets libres, si l'Angleterre nous craint et nous respecte, c'est aux victimes de 1837-38 que nous le devons ?

Et puis, lorsque un peuple qui a l'instinct de sa propre grandeur se voit sur le point de subir un infâme despotisme ; lorsque ce peuple, jetant un regard inquiet sur un passé orageux et entrevoyant un avenir gros de tempêtes, veut sauver de l'ignominie la gloire de ses ancêtres, sous peine d'être marqué par la postérité de l'ignominie nom de traître ; lorsque ce peuple, dis-je, entre en colère et frappe, de son glaive, le trône sur lequel siège la tyrannie et conquiert ainsi une liberté qu'il n'avait pas auparavant, peut-on dire, en vérité, que ce soit là une "révolution impie et sacrilège" ?

Martyrs de 1837, que diriez-vous, si sortant de la tombe, il vous était donné d'entendre de semblables paroles ?

C'en est assez. Laissons-les ceux qui préfèrent la mort à la vie et les chaînes à la liberté. Ils sont solidaires de leurs actions envers la postérité. Qu'il nous suffise de dire que les armes ont fait justice du brûlot Colborne ; gare à l'imbécille Head !

VÉRITÉ.

L'Emigration.

LES CAUSES. — CE QUE DOIT FAIRE LE PEUPLE.

M. LE RÉDACTEUR. — Je vois par les journaux que plusieurs personnes sont occupées à chercher les causes de notre émigration. Le sujet est des plus importants pour ceux qui tiennent à voir grandir leur pays, le voir prospérer et marcher rapidement à son but. Mais n'est-il pas déplorable de nous voir rétrograder, nous voir décamer tous les jours par le grand nombre qui nous abandonnent pour aller chercher chez des voisins ce qu'ils ne trouvent pas ici, ce qu'ils cherchent depuis longtemps et ce qu'on leur a toujours refusé. Nous les voyons tous les jours s'embarquer pour l'étranger sans crainte de tout hasarder pour aller à la recherche des choses indispensables au soutien de leurs familles. Nous sommes tous les jours à nous demander si un pareil état de choses continuera bien longtemps et si nous ne trouverons pas moyen de remédier à tout cela. Si nous calculons chaque année le nombre de familles qui nous abandonnent nous serions surpris. On nous annonçait que dans le mois de mai dernier 2600 personnes avaient laissé Montréal pour aller se fixer dans les Etats de l'Union Américaine. La chose est presque incroyable ; mais enfin il faut nous résigner à la croire puisque nous en avons malheureusement la preuve sous les yeux. Il serait à souhaiter que la chose fut oxagérée. Pouvons-nous dire maintenant qu'il n'en sera pas ainsi tous les ans ? Pouvons-nous dire que ce malheureux état de choses ne se renouvellera pas tous les ans sur une plus grande échelle ? Tout nous porte à croire qu'il en sera ainsi tant qu'il ne s'opérera pas des changements graves dans les moyens de subsistance. Il y a quelques années nous n'étions endettés que de 4 ou 5,000,000 et aujourd'hui nous devons plus de £12,000,000. Autrefois nous n'avions que les intérêts des 4 ou 5,000,000 de notre dette et les dépenses de notre gouvernement bien inférieures à celles d'au-

jourd'hui à couvrir ; et cependant le peuple sentait une gêne et une difficulté presque insurmontable à faire face à ses engagements. Depuis ce temps notre dette s'est accrue de trois fois ce montant. Depuis cette époque notre crédit a été mis à la folle enchère sur les marchés de Londres par les agents de notre gouvernement. Des compagnies de Jobbers nous ont exploitées au consentement de nos gouvernements et nous ont mis dans une pénurie incroyable. Une seule compagnie de chemin de fer appelée le Grand Tronc nous arrache chaque année au-delà des revenus de la province d'il y a six ou sept ans. Ne trouvant plus d'argent dans le coffre public on nous arrache nos terres publiques pour en faire cadot aux traitres sous prétexte de nous faire des chemins de fer qui ne paieront pas leurs dépenses de roulage. Tout a été mis en jeu pour nous traîner à la banqueroute. Des sommes considérables ont été dépensées pour organiser une milice qui devra avoir pour but de refouler toute pensée de liberté et resserrer davantage les liens qui nous enchaînent à l'Angleterre et nous forcer bon gré malgré de baisser les pieds d'une marâtre qui nous a toujours méprisés et qui a toujours cherché à nous ruiner pour nous faire déguerpir d'un sol que nous avons défriché, afin de s'approprier les fruits des durs travaux de nos ancêtres. Dans son arrogance elle nous envoie, pour veiller à ses intérêts, un homme qui proclame à la face de toute notre population, sa race supérieure à la nôtre. Elle a trouvé moyen de corrompre la plupart de nos hommes politiques à même notre argent et sans déboursier un seul sou de sa poche. Elle est venue à bout de faire étendre la corruption et de la faire approuver et pratiquer par une partie de ceux qui en 1837-38 lui demandaient une condition meilleure par la force des armes.

Les salaires de tous nos officiers publics ont été augmentés du double. Maintenant toutes les ressources sont épuisées et l'on saigne le peuple par des impôts appelés droits sur le thé, le sucre, la mélasse et autres articles indispensables. Par ce moyen il n'y a pas une famille tant soit peu aisée qui ne paie chaque année \$40 ou \$50 pour rencontrer les intérêts de la dette provinciale qui a été créée par nos gouvernements pour enrichir quelques individus d'Angleterre et semer la corruption parmi nous.

Que nous ont produit toutes ces dépenses ? Qu'avons-nous retiré de toutes ces sommes énormes arrachées et volées au peuple ? La banqueroute, des plans de Railroad à être exécutés et qui ne s'exécuteront qu'en englutissant encore des sommes considérables qui ne manqueront pas de nous conduire à une pauvreté complète. Toutes les entreprises folles et extravagantes qui ont été jusqu'aujourd'hui entreprises ont-elles servi à améliorer notre sort et ont-elles diminué notre dette ? Non. Chaque année nous augmentons d'environ deux millions de louis. Pouvons-nous maintenant compter sur les revenus des chemins de fer pour amortir une partie du capital de notre dette ? Non. Les parties sur lesquelles nous comptions le plus ne suffisent pas pour payer les intérêts de ce qu'elles ont coûté. Presque tous leurs revenus passent pour les dépenses de roulage.

Maintenant devons-nous être surpris d'entendre dire, chaque jour, que nos compatriotes nous abandonnent pour aller chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent pas ici, un moyen d'existence ? Pouvons-nous blâmer un enfant d'abandonner la maison paternelle qui ne lui offre que la misère et la pauvreté pour partage ? La meilleure patrie est la terre qui lui fournira une existence honnête et qui ne lui rapportera pas que des ronces pour tout prix de son travail. Telle est la position que nous ont faite les Cartier, les Cauchons, les Lemieux et tous leurs acolytes. Ce sont eux qui ont mis la pauvreté dans nos familles, qui nous ont mis dans une pénurie incroyable et réduit un grand nombre de nos frères à aller demander l'hospitalité à l'étranger. Il n'y a pas d'alternative : il faut ou nous résigner à tout perdre ou travailler à nous défaire des valets qui sont employés par nos ennemis pour nous plonger dans une perte inévitable. Nous les reconnaissons facilement. Ils n'ont pas honte de se promener de pair en milieu de nous avec l'insulteur Head. S'il nous faut périr, périssions en braves et ne mourons pas avant d'avoir frappé ceux qui travaillent à notre perte.

UN CANADIEN.

Comté de Berthier 10 août 1856.

— Par un état des actionnaires de la banque de Montréal publié le 21 mai dernier, on trouve que sir H. J. Cadwell, baronnet, ancien préparateur et délégué de la province du Bas-Canada pour plus de £100,000 dont il doit encore environ £40,000 au gouvernement, a pour \$22,000 de parts à la banque de Montréal. Pourquoi notre gouvernement ne assiste-il pas cet argent ? N'y a-t-il pas moyen de lui faire payer ce qu'il nous doit ? Oh ! non, Cauchon et Cartier ont autre chose à faire.

Faites le bien

ET VOTRE MÉMOIRE SERA BÉNÉ.

Des milliers d'individus vivent et meurent sans laisser aucun souvenir d'eux. Pourquoi? Ils ne font aucune ombre de bien dans le monde, personne ne leur doit de reconnaissance pour les services qu'ils n'ont pas rendus: ils n'ont vécu que pour eux-mêmes; aussi leur mémoire est-elle en oubli. On ne se rappelle aucune de leurs paroles ou de leurs actions. Leur lumière s'est éteinte dans les ténèbres et on ne se souvient pas plus d'eux que de l'insecte. Voulez-vous vivre et mourir ainsi, ô hommes immortels? Faites le bien et vous laisserez par derrière vous un monument de vertu que la lime du temps ne pourra jamais détruire. Faites des actes de bienveillance, de dévouement, de miséricorde, donnez enfin votre vie pour le salut de vos semblables, et votre nom sera à jamais béni par les générations futures. Vos bonnes actions brilleront comme les étoiles du firmament. Le patriote qui sacrifie son existence et son repos à la défense des droits du peuple opprimé, éprouve souvent dans sa laborieuse mission des moments de découragement, surtout quand pour prix de son zèle et de ses efforts à alléger le fardeau du peuple, on l'insulte, on le méprise, on le délaisse, et quand le peuple qu'il veut défendre contre l'oppression, trahit son défenseur pour faire cause commune avec les tyrans. C'est alors que le courage du patriote qui veut le bien de ses semblables est mis à l'épreuve. Et pour ne pas se désespérer, il se persuade que sa mémoire, quelque calomnieuse qu'elle ait été par les méchants et les ennemis du peuple et de la justice, vivra dans la mémoire de la postérité et de ceux pour qui il aura consacré ses travaux et son existence.

Les Comptes Publics.

Sous notre gouvernement corrompu et corrupteur, toutes les entreprises publiques se donnent par favoritisme et les comptes se paient sans aucun examen, malgré qu'il y ait deux bureaux dispendieux qui coûtent près de trente mille piastres par an pour examiner ces comptes avant leur paiement. Les comptes des favoris du gouvernement, s'élevaient d'une manière alarmante; ce qui ne devrait coûter qu'une piastre coûte plusieurs louis. On en a vu la preuve dans les comptes d'élection. On se souvient des comptes de M. Archambault l'officier-rapport. de l'Assomption. Pourquoi n'a-t-on pas examiné ces comptes avant de les payer comme on le fait aux Etats-Unis? A New-York le présent contrôleur des finances ne laisse payer aucun compte pour ouvrage public, quoique certifié, sans faire inspecter l'ouvrage par deux hommes de l'art ou autres personnes compétentes, pour voir s'il est fait suivant le contrat. Un compte pour ouvrage se montant à \$240 a été dernièrement soumis à cette épreuve, et bien loin que ce fut la ville qui fut en dette envers le contracteur, on trouva que c'était le contracteur qui devait à la ville une somme de \$63. Dans l'épreuve de quelques-uns de ces comptes, on a affecté une épargne totale de cinq mille piastres. L'effet de ce mouvement se fait déjà grandement sentir, en empêchant des officiers de donner des certificats erronés. Si des contracteurs peuvent éviter l'accomplissement d'une partie de leurs contrats et être payés comme s'ils remplissaient parfaitement leurs obligations, on sent que de pareils individus peuvent sans aucune crainte faire des offres et des propositions au prix le plus bas et par là exclure tout autre compétiteur. Si le Grand Tronc, le bureau des travaux Publics et autres départements avaient ainsi scrupuleusement examiné les comptes, s'écrie MacKenzie, comme à New-York, l'épargne aurait été immense. Si nous mettions un frein aux dépenses d'impression, d'annonce, de reliure et de construction du gouvernement et de la législature, l'économie serait énorme. Mais, ajoute MacKenzie, est-ce qu'un gouverneur, un parfait étranger, la créature, souvent l'outil servil d'usuriers en Europe, et dont le salaire n'est pas même payé en vertu d'une loi publique de la colonie, peut mettre un frein aux abus? Est-ce que des hommes comme lui ont jamais essayé de réprimer les abus en Irlande? Non, ils en profitaient et ils ont transporté en exil M. Smith O'Brien qui tâcha noblement d'unir les efforts de ses compatriotes pour les faire disparaître.

Où que la presse a de devoirs à remplir pour tenir le peuple au courant de tout ce qui se passe et pour le prémunir contre ses tyrans! Quelle dure et pénible tâche! O, si le peuple comprenait l'importance de notre notre travail, il n'hésiterait pas à nous encourager en s'abonnant à des

papers qui le défendent avec dévouement et indépendance.

—Les taxes de la corporation de Montréal sont devenues si lourdes qu'elles ruinent un grand nombre de citoyens. Si l'état de choses actuel continue, si la population ne se renne pas en masse pour faire réduire les dépenses et les impôts, Montréal deviendra bientôt une ville inhabitable. Ce n'est pas à force de restrictions qu'on enrichit une population, c'est par la liberté du commerce et de l'industrie productive. Il est de l'intérêt d'une ville bien policée de ne pas gêner le commerce, mais au contraire de lui faciliter toute son extension. Les hôteliers, par exemple, qui font des dépenses considérables pour meubler leurs hôtels et donner l'hospitalité aux voyageurs, ne devraient pas être taxés, au moins d'une manière aussi lourde qu'ils le sont aujourd'hui. On devrait leur faciliter tous les moyens de recevoir les étrangers à des prix modérés, ce qui engagerait ceux-ci à fréquenter notre ville et même à s'y établir. Qu'on se le rappelle bien, ce n'est pas en rançonnant de toutes manières les voyageurs et les étrangers qu'on les invite à séjourner dans une place.

Au lieu de demander de nouvelles taxes sur les bateaux à vapeur, les hôteliers de Montréal devraient demander l'abolition ou du moins la réduction de leurs impôts. En demandant des impôts pour les autres, ils ne remédient pas à leurs maux. La liberté pour eux comme pour les autres est le seul principe rationnel. Les taxes qu'on veut imposer sur les bateaux à vapeur n'auraient d'autre effet que de gêner la navigation, de rendre les communications entre Montréal et les autres places plus dispendieuses et par conséquent d'empêcher les gens de la campagne et d'ailleurs de venir en ville pour y vendre leurs produits ou pour y faire des achats et des transactions.

P. S.—Depuis que ce qui précède est écrit, nous voyons que la Patrie nous accuse d'avoir publié un article dirigé contre les hôteliers de cette ville. La Patrie se trompe la comme ailleurs. Nous n'avons pas écrit contre les hôteliers, mais seulement en faveur de la liberté générale. Nous voulons que les hôteliers aient toutes les facilités de loger les voyageurs et les étrangers, nous voulons voir abolir ou du moins diminuer les impôts de la corporation qui les forcent d'augmenter leurs prix de logement, mais nous ne voulons point qu'ils aient plus de privilèges que tout autre. Abolissez les énormes impôts qui empêchent le progrès dans notre ville, et tout sera bien.

Mais la Patrie a pour mission de favoriser et de défendre tout ce qui paralyse et tue le progrès.

Comme quoi John Bull

EST BIENVEILLANT POUR NOUS.

Nous traduisons du Message de MacKenzie ce qui suit: John Bull paie à la ligne de Steamers de Cunard un gros bonus de plusieurs milliers de louis par an, pour mettre ses propriétaires en état de transporter les produits agricoles des Etats-Unis à meilleur marché sur les marchés anglais, pour y faire concurrence aux produits des cultivateurs canadiens et pour mettre le cultivateur américain en état d'obtenir plus d'argent pour le fruit de son travail et pour diminuer le profit du travail du canadien. John Bull engage par là les émigrants anglais à préférer la république à la colonie, et il leur aide à payer leur passage à même son gros coffre-fort. John Bull refuse nettement de donner six pences à la ligne canadienne de steamers; il s'efforce de faire en sorte qu'il soit de l'intérêt du cultivateur et de l'artisan d'améliorer les Etats-Unis plutôt que le Canada.

Demandez-lui-en la raison; il vous dira que les Etats-Unis sont les meilleures pratiques de l'Angleterre. C'est sans doute pour nous remercier de l'aide généreuse que nous avons envoyée en Angleterre dans la guerre de Crimée.

Quelques-uns de nos fauxloyaux pourraient ils nous dire pourquoi les enfants de l'empire britannique doivent être ainsi découragés par le gouvernement anglais, et traités bien pis que les étrangers? Il est proposé par M. Pierre Lareau, marguillier, et secondé par J. Bte. Ménard, conseiller et résolu:—Que Louis A. Dessaulles, écrivain de St. Hyacinthe, soit prié de se porter candidat à la prochaine élection d'un conseiller législatif pour la division Rougemont.

La division ayant été demandée par deux personnes, elle eut lieu, et une dizaine de votes furent donnés contre la résolution, emportée par la presque unanimité.

Division de Rougemont.

Tout continue à s'annoncer de la manière la plus favorable pour l'élection de M. Dessaulles, et tous les jours nous recevons les rapports les plus souriants des

différentes parties de la division de Rougemont.

Lundi dernier, une députation de Ste. Marie et Ste. Césaire, respectable par le nombre et le caractère de ceux qui la composaient, vint, au nom de la majorité des électeurs de ces deux paroisses, dont ils représentaient l'opinion, assurer M. Dessaulles qu'ils le soutiendraient dans sa candidature. Nous aurions parlé de cette députation dans notre dernier numéro, mais il était trop tard, et malgré que nous concevions bien toute son importance et sa respectabilité, nous fûmes obligés de remettre à aujourd'hui la considération qu'elle méritait.

Nous publions les procédés des assemblées qui ont eu lieu à St. George d'Henryville, Ste. Brigitte et St. Athanase. Nous croyons que d'ici à la semaine prochaine les délégués auront été nommés dans toutes les paroisses pour se réunir mercredi prochain, s'il est possible, à Ste. Marie. Nous n'avons aucun doute que si partout l'on procède loyalement et franchement à la nomination des délégués, l'issue de cette assemblée sera favorable à la candidature de M. Dessaulles, puisque l'on ne connaît pas encore de candidat sérieux qui veuille opposer son élection.

Paroisse de St. George de Henryville.—A une assemblée publique dûment convoquée et tenue à la porte de l'église de la paroisse de St. George de Henryville, dans le comté d'Iberville, dimanche, le 10 août 1856 à l'issue de la messe paroissiale: Luc Fortin, écrivain, capitaine de milice, est unanimement appelé au fauteuil présidentiel, et M. A. L. Demers prié d'agir comme secrétaire.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué: J. O. M. J. M. Lanier, marchand, secondé par Joseph Poudrette, marchand, fait motion que Louis A. Dessaulles, écrivain, de la ville de St. Hyacinthe, soit prié de se laisser porter candidat à la prochaine élection d'un conseiller législatif pour la division de Rougemont.—Agréé à l'unanimité.

20. Proposé par M. Henry Warner, secondé par Jean Bte. Méthé, écrivain, capt. de milice.

Qu'un comité composé de MM. Joseph Breaux, fils de Jean, Joseph Demers, Marcel Poutré, Lucien Roy, écrivain, J. P. Prudent Fortin, écrivain, Antoine Blamy et David Breaux, soit nommé pour préparer une requête et la faire tenir au dit Louis A. Dessaulles, écrivain.

21. Proposé par M. Louis Fournier, secondé par M. Marcel Poutré.

Qu'il est du devoir des habitants de cette paroisse de prendre tous les moyens légaux pour que les électeurs de cette paroisse s'entendent avec les citoyens des autres paroisses du comté d'Iberville, pour assurer l'élection du dit L. A. Dessaulles, écrivain.

Les remerciements d'usage ayant été votés, l'assemblée se dispersa.

A. L. DEMERS, Secrétaire.

Paroisse Ste. Brigitte de Monnoir.—A une assemblée des habitants de la paroisse Ste. Brigitte, dans le comté d'Iberville, tenue dans la salle du presbytère de la dite paroisse, dimanche, le 10 août 1856, à l'issue du service divin du matin.

Wm. Murray, écrivain, maire et J. P., fut prié d'agir comme président, et M. Me Méthivier, écrivain, comme secrétaire.

Proposé par Isaac Messier, écrivain, secondé par J. B. Bissonnette, écrivain, J. P.

Résolu unanimement.—Que les électeurs de cette paroisse, faisant partie de la division électorale de Rougemont, sollicitent M. L. A. Dessaulles (de St. Hyacinthe) d'accepter la candidature à la prochaine élection d'un conseiller législatif pour cette division; à laquelle candidature ils donneront tout leur appui.

W. MURRAY, Président.

M. MÉTHIVIER, Secrétaire.

Paroisse St. Athanase.—Assemblée de la paroisse St. Athanase, tenue dimanche, le 10 août 1856, après la messe.

J. B. Bissonnette, écrivain, maire, est élu président, et H. Dumarais, secrétaire.

Après que le but de l'assemblée eût été expliqué, il est proposé par M. Pierre Lareau, marguillier, et secondé par J. Bte. Ménard, conseiller et résolu:—Que Louis A. Dessaulles, écrivain, de St. Hyacinthe, soit prié de se porter candidat à la prochaine élection d'un conseiller législatif pour la division Rougemont.

La division ayant été demandée par deux personnes, elle eut lieu, et une dizaine de votes furent donnés contre la résolution, emportée par la presque unanimité.

J. Bte. BISSONNETTE, Président.

H. DÉMARAIS, Secrétaire.

Dégringolade du Ministère

ET DES CAUCHONISTES A QUÉBEC.

Voici les résolutions adoptées à la grande assemblée des citoyens de Québec que le manque d'espace nous a jusqu'ici empêché de publier:

Proposé par M. Wm. Venner, marchand, secondé par M. M. A. Plamondon, avocat:

1. Résolu.—Qu'après la majorité obtenue dans la chambre par les partisans de la fixation permanente du siège du gouvernement en cette ville, il eût été facile à l'administration de faire sanctionner par les représentants l'octroi d'une somme suffisante pour assurer la construction immédiate des édifices publics pour l'usage de la législature et du gouvernement en cette ville; qu'en refusant d'insister sur un vote suffisant et en se bornant à demander l'octroi de £50,000, le ministère a prouvé d'une manière évidente qu'il n'était pas sincère dans la profession de son opinion à cet égard, et que les discours de M. Morrison à Niagara et tout dernièrement encore celui de M. Cayley à London ne laisse malheureusement plus de doute sur la nécessité qu'éprouve cette assemblée de déclarer que, sur la question du siège du gouvernement, le ministère a indignement trompé le peuple du Bas-Canada et en particulier les habitants du district de Québec.

Proposé par M. Jos. Adam, entrepreneur, secondé par M. Charles Vézina, père, maître forgeron:

2. Résolu.—Que cette assemblée est d'opinion que l'octroi de quatre millions d'acres de terre pour aider à la construction d'une ligne de chemin de fer entre le lac Huron et Québec n'a pas été accompagné des conditions nécessaires pour assurer l'exécution complète de cette grande entreprise; et que la condition de compléter 25 milles de ce chemin et de le mettre en opération sur ce parcours dans les limites du Haut-Canada, avant qu'aucune partie du dit octroi ne soit appropriée aux travaux nécessaires à l'extension de ce chemin dans le Bas-Canada, ne peut avoir pour résultat que de retarder d'une manière indéfinie, sinon de rendre tout à fait impossible la construction de cette partie de la ligne projetée qui doit relier Montréal à Québec, par la rive Nord du fleuve.

Proposé par M. Pierre Lavoie, marchand, secondé par M. T. Fournier, avocat:

3. Résolu.—Que cette assemblée regrette que le projet de loi soumis à la chambre d'assemblée pendant la session qui vient de se terminer et tendant à assurer l'indépendance des représentants du peuple n'ait pas rencontré l'approbation de la majorité de la chambre; que ce résultat déplorable est sans doute dû à l'existence du système actuel dont le fonctionnement a permis à l'administration de se créer une majorité dans le but de faire rejeter ce projet et de se maintenir au moyen du patronage qu'elle exerce directement sur près d'un tiers des députés; et que la chambre d'assemblée ne pourra jamais représenter l'opinion des électeurs de la province tant que ses membres ne seront pas placés entièrement en dehors des influences de crainte ou de faveur qui contrôlent leur indépendance.

Proposé par M. Gabriel Valin, secondé par M. Jos. Mailloux.

4. Résolu.—Qu'il est nécessaire que le peuple exprime sa désapprobation du système suivi par le gouvernement actuel de l'augmentation constante des dépenses du gouvernement, et qu'en cela ce dernier a sacrifié les intérêts du peuple pour se procurer les moyens d'étendre chaque jour davantage l'influence de la corruption, sans égard à la gêne que l'élevation des impôts créait au sein des classes pauvres et industrielles; que les impôts sont exorbitants et injustement répartis.

Proposé par M. Ls. Drouin, secondé M. Michel Gauvreau:

5. Résolu.—Que depuis l'incorporation de la compagnie du Grand Tronc, le gouvernement dont plusieurs membres sont les directeurs et officiers salariés de cette compagnie, a constamment sacrifié en sa faveur les intérêts de la province, et qu'il a employé sans pudeur la corruption pour s'assurer une majorité dans l'assemblée législative sur les questions qui avaient rapport à cette compagnie.

Proposé par M. F. X. Julien, secondé par M. le Dr. Bardy, junior:

6. Résolu.—Que les électeurs de la cité de Québec, ici présents, déclarent formellement que l'administration actuelle est indigne de leur confiance.

Proposé par M. Ls. Charland, cordonnier, secondé par M. le Dr. Dussault:

7. Résolu.—Qu'en outre des défaites que le ministère a subies dans le cours de la dernière session, l'opinion publique s'est tellement prononcée contre lui en

dehors de la chambre, qu'il est évident que les ministres ne peuvent, sans braver l'opinion populaire, refuser de dissoudre le parlement actuel, afin que le peuple ait sans délai l'occasion de déclarer ouvertement s'il a ou non confiance dans le système actuel de gouvernement et dans les hommes qui le font fonctionner: qu'en conséquence cette assemblée est d'opinion qu'une requête soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de dissoudre le parlement actuel, et que les citoyens de Québec soient invités à signer la dite requête.

Proposé par M. Ed. Richard, mécanicien, secondé par M. N. Robert, marchand:

8. Résolu.—Que le ministère, en refusant de se rendre aux vœux exprimés dans les nombreuses requêtes qui lui ont été adressées par les habitants de nos campagnes, demandant des amendements notables au bill des municipalités, a négligé les intérêts de ceux qu'il a juré de protéger et qui avaient droit d'attendre de lui l'initiative des réformes que l'expérience leur avait suggérées.

Proposé par M. Deguise, secondé par M. J. B. Pruneau, notaire:

9. Résolu.—Que malgré la prospérité tant vantée de notre patrie, plus d'un quart de ses enfants, nos frères de sang, ont été obligés de quitter le sol qui les a vus naître, pour aller demander à la terre étrangère "le pain, l'espace et la liberté" qu'ils ne pouvaient obtenir dans ce pays; que néanmoins les ressources infinies dont la Providence a doté cette province suffiraient aux besoins d'une population dépeuple de la nôtre, si le gouvernement s'appliquait à les développer, à les faire valoir et à les mettre à la portée de tous les enfants du sol; mais que tous les gouvernements qui se sont succédés depuis l'Union ont négligé d'aider efficacement les efforts de ceux qui ont tenté d'arrêter les progrès du mal qui épuise les forces les plus vitales de notre nationalité. Que ce sujet est d'une si grande importance que cette assemblée croit devoir déclarer que les citoyens de Québec seront toujours prêts à prêter à tout gouvernement leur appui cordial et sincère pour faciliter l'établissement de nos compatriotes sur les terres incultes de cette partie de la province dont le sol recèle des trésors inépuisables de végétation et pour leur assurer la possession du sol que nos pères nous ont légué.

Proposé par M. P. Labbé, constructeur de vaisseaux, secondé par M. O. Letarte:

10. Résolu.—Qu'il est du devoir de tout gouvernement de protéger l'industrie manufacturière et de lui procurer des avantages qui la rendent capable de lutter avec celle des autres peuples; que l'industrie de la construction des vaisseaux a acquis des proportions immenses et est destinée à fournir à l'exportation de cette province un moyen de rivaliser avec l'industrie du même genre sur les marchés du monde et en particulier sur celui des Etats-Unis; qu'à cette fin il convient que le gouvernement de cette province obtienne dans les ports américains pour les vaisseaux construits en cette province.

M. P. G. Huot, M. P. P., ayant été appelé à grands cris, commenta longuement les divers sujets de ces résolutions.

Après que M. T. Fournier, avocat, M. le docteur DeGuise, et M. le docteur J. G. Blanchet eurent adressé la parole à l'assemblée, la résolution suivante fut ensuite adoptée:

11. Résolu.—Que les remerciements de cette assemblée sont dus à M. le président et à M. le secrétaire, pour leur conduite dans cette occasion; et que les journaux de cette ville soient priés de publier les procédés de cette assemblée.

JOSEPH BRETON, Président.

F. R. DAPORTE, Secrétaire.

Faits Divers.

—Le nombre de canadiens qui émigrent dans l'Ouest, dit le Message de MacKenzie, est presque incroyable. A force de vanter notre mauvais gouvernement, comme le font les éditteurs achetés pour ce faire, on chasse du pays des milliers de nos meilleurs citoyens. La semaine dernière deux de nos hommes d'affaires les plus actifs et les plus énergiques me dirent que dans quelques semaines ils s'en iraient pour toujours au Wisconsin où Hincks avait résolu d'aller pour se débarrasser de la tyrannie coloniale en 1838. Une fois là, Cayley, Baring, Labouchère, la famille des Head et le Grand Tronc ne pourraient plus les taxer de vingt-cinq pour cent de plus chaque année!

Voilà, certes, des faits qui ne prouvent pas que le peuple soit content de l'état de choses actuel. L'énormité des impôts

engraisse bien les favoris du gouvernement, mais appauvrit le peuple et le chasse de notre territoire. C'est le sort réservé à notre position coloniale qui peut être brisée quand le peuple le voudra. Quant à nous, nous sommes prêts.

—Parmi les dépenses de la corporation de Montréal on trouve à la page 40 le singulier item suivant, savoir:

"Payé le conseiller Louis Ricard, pour reconstruire la dépense de l'arpentage et autres matières en connexion avec le fail-race, et le surplus d'eau des nouveaux aqueducs, £50." On dit que cette somme a été dépensée à payer une partie des dépenses de voyage de M. Ricard en Europe. Nous espérons que ce bruit est mal fondé. Mais si c'était le cas, les citoyens de Montréal devraient rigoureusement exiger le remboursement de cette somme de la part du conseiller Louis Ricard.

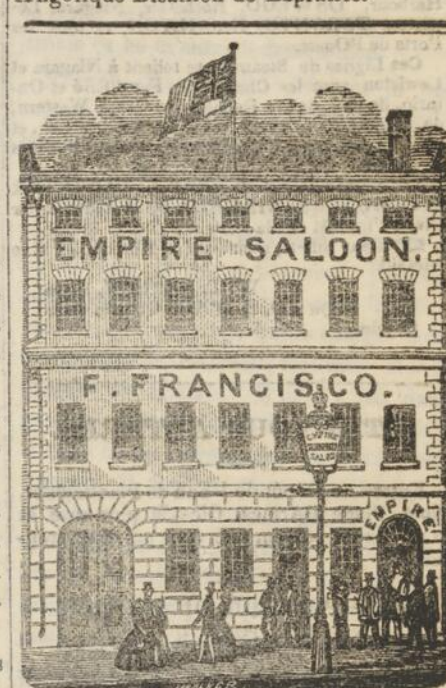
Du reste nous ne voyons pas pourquoi on aurait payé cette somme de £50 directement à M. Ricard, qui n'est pas arpenteur. Si cette dépense a vraiment été encourue, elle aurait dû être payée aux arpenteurs et autres employés qui ont fait l'ouvrage, et non pas à M. Ricard. Est-ce qu'à la corporation on voudrait aussi singer les moyens du gouvernement pour se donner de l'influence? C'est aux citoyens à y voir.

LA RÉCOLTE.—Nous apprenons de toutes parts que les pluies abondantes et continues que nous avons eues depuis près de quatre semaines dans les districts de Montréal, Trois-Rivières et Québec, ont causé des dommages incalculables à la récolte qui sans cela aurait été abondante. Un grand nombre de cultivateurs, par un scrupule mal placé, n'ont pas voulu travailler le dimanche et sauver par là une grande partie de leur récolte. La religion bien entendue ne consiste pas à laisser périr ce qui est nécessaire à la vie. Il faut ramasser la manne quand il fait beau. Et nous espérons que nos compatriotes utiliseront le dimanche, quand il fera beau, pour ne pas laisser perdre le reste de leur récolte. Le proverbe: aide-toi le ciel t'aidera, doit être toujours mis en pratique.

—Qu'on n'oublie pas qu'est le 17, 18 et 19 de septembre prochain qu'a lieu l'exhibition agricole et industrielle provinciale à Trois-Rivières.

MARIAGE.

A Laprairie, le 19 du courant, par M. Fra. X. Bourbonnais vicar, Jean Blain, écrivain, de St. Edouard, à Demoiselle Marie Angélique Bisailon de Laprairie.



No. 14, Rue Bonsecours.

L'élégant Etablissement ci-dessus ayant été dernièrement réparé à neuf tendant à en faire la plus confortable Maison de la Cité, le propriétaire est maintenant capable de donner à Dîner à plus de DEUX CENTS PERSONNES à la MEME TABLE de la meilleure manière. Des ordres pour parties de DÎNER, PIGNIC, etc., etc., seront promptement exécutés sous le plus court avis, et aux termes les plus modérés. Le Directeur peut assurer que cet Etablissement ne peut être surpassé dans cette Cité pour le confort et les accommodations. Un JEU de QUILLES des mieux construits est attaché à cet établissement pour l'amusement des Messieurs. LUNCHES et RAFFICHISSEMENTS de toutes sortes et à toutes heures. FRANCIS FRANCISCO, Directeur.

28 Août.

HOTEL DU SAGUENAY.

BAIE DE HA! HA!

Tenu par MICHEL COUTURE.

CHANT

DU VIEUX SOLDAT CANADIEN.

Paroles d'Octave Cremazie. Musique d'Artoine Dessant; prix quinze sous.

En vente chez J. B. ROLLAND, No 5 Rue St Vincent.

MONUMENT AUX VICTIMES DE 1837-38

La prochaine séance du Comité aura lieu Vendredi, le 29 Août courant à huit heures. P. M., dans les salles de l'Institut Canadien.

Dr. FERTE, Secrétaire.

Montréal 28 Août 1856.

Nous espérons que tous les membres du Comité seront présents.

Prix des Dénrées au MARCHÉ BONSECOURS.

Table listing market prices for various goods such as flour, sugar, and oil, with columns for item names and prices.

Ligne Américaine d'Express La route la plus courte et la plus prompte pour tous les ports de l'ouest, les chutes Niagara et Buffalo.



LES STEAMERS DE PREMIERE CLASSE.

Text listing steamship services, including ship names like Jenny Lind and British Empire, and their routes.

ETES-VOUS ALTERES.

Text regarding health and medicine, mentioning a depot of mineral water and other health-related products.

Librairie.

Text listing books and publications available at a bookstore, including titles and prices.

LE NATIONAL.

Text describing the National newspaper, its publication schedule, and subscription information.

AGENCE A QUEBEC.

Text regarding the agency in Quebec, mentioning the Sousigné and its services.

THOMAS ETIENNE ROY.

No. 8, rue St-Joachim, Haute-Ville de Québec, 4 janv.

TARIF PROTECTEUR

HARDES FAITES POUR LES MILLIONS

Text describing the 'Hardes Faites' (ready-made clothes) and their quality and price.

172, RUE ST. PAUL 172, MONTREAL.

\$15,000 HARDES FAITES

Text describing the \$15,000 worth of ready-made clothes.

RACICOT ET PELLAND

Text regarding the Racicot and Pelland business, mentioning their location and services.

LES ACHETEURS

Text regarding the buyers and their interests.



LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

Text describing the Royal Mail line and its services.

MONTREAL.

Tous les matins à neuf heures.

LACHINE.

A l'arrivée du train du midi

DE MONTREAL.

POUR

Beauharnois, Coteau, Cornwall, Williamsburgh,

Prescott, Brockville, Williams Kingstou,

Cobourg, Port Hope, Dearlington,

Toronto et Hamilton.

SE JOIGNANT AU

Grand Chemin de Fer de l'Ouest.

Pour toutes les places du

Canada Ouest et des Etats Ouest.

Pour les tickets, ou pour de plus amples informations,

s'adresser à l'Office, No. 40, rue McGill, ou à

JOHN McMARTIN,

A l'Office des bagages, au canal.

ALEX. MILROY,

Agent.

Office de la Ligne Royale,)

40, rue McGill.)

Montréal 30 mai. 1856.)

A VENDRE.

Une belle Terre, de la contenance de 110 ar-

pentins en superficie, affranchie de tous droits se-

igneuriaux et libre de toutes hypothèques, située

sur la magnifique Rivière Richelieu, dans la

paroisse St. Mathias, à une petite distance du

chemin de fer, bâtie de maison, grange, et autres

dépandances, avec du bois de bout pour les besoins

de la ferme.

Pour les conditions, s'adresser à P. Blanchet,

Avocat, à Montréal ou au bureau de l'Agence.

23 mai

The Weekly Message.

IS PUBLISHED BY

WILLIAM LYON MACKENZIE,

At No. 1, Elgin Buildings, Yonge Street,

Corner of Adelaide Street,

TORONTO.

TERMS.—TWO DOLLARS per annum, payable

yearly, or half yearly, in advance. THREE

DOLLARS, on Credit.

June, 5, 1856.

F. J. DURAND.

Notaire

16 RUE ST. GABRIEL 16

MONTREAL.

LECTURE SUR GALILEE.

SES TRAVAUX SCIENTIFIQUES ET SA CONDAM-

NATION,

Faite devant l'Institut Canadien,

par

L. A. DESSAULLES, Ecr.,

Le 14 Mars 1856.

Pamphlet in-12 de 50 pages,

A VENDRE AU BUREAU DE L'AVENIR

Prix:—12½ cents.

12 mai

G. MOCHRIE,

CONFISEUR.

Ayant transporté son magasin au No. 130, rue

Notre-Dame, presque vis-à-vis le Nouveau Palais

de Justice, étant reconnaissant des faveurs passées

et désirant répondre aux vœux de quelques-uns et

aux besoins d'un grand nombre, sollicite la conti-

nuation de leur patronage, ayant fait des arran-

gements pour donner aux personnes le DEJEU-

NER, DINER et SOUPER. Une Chambre est

exclusivement réservée pour les DAMES.

Collations et autres rafraichissements durant la

journée.

3 juin.

BON MARCHÉ!

A l'Enseigne de la Grande Montre d'Or

JOSEPH LOVIS

HORLOGER, BIJOUTIER ET ORFÈVRE.

No. 265, RUE NOTRE-DAME, No. 265

(Près l'Eglise des Récollets.)

Reconnaisant de l'encouragement flatteur dont l'honneur le Public, saisis cette occasion pour le prévenir qu'il continue la réparation des Montres et Horloges de toutes espèces avec ce soin qui lui a valu tant de succès. Il fabrique et répare toutes espèces de bijoux et argentierie, il offre en vente un assortiment limité, mais très-bien choisi d'Horloges, Montres, Chaines longues et courtes d'or et d'argent, jones de Mariage, Bagues, Epinglettes, Epingles, Médailles ou Loquets et généralement tous les articles compris dans sa ligne. Ses articles sont garantis, ses prix très modérés, et il n'hésitera rien pour donner satisfaction à ceux qui veulent bien l'encourager.

JOSEPH LOVIS.

3 juillet.

Livres au prix Coutant.

Le sousigné vient d'acheter un fond de Librairie consistant en livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Prières et de Piété, ainsi qu'un grand nombre de livres propres à former des Bibliothèques de Patroisies etc.

Le tout sera vendu au prix coutant à sa Librairie.

J. B. Rolland.

10 juillet.

AVIS.

La Société qui a existé entre les Sous-signé sous le nom de Lovis et Dyer, Horlogers et Bijoutiers a été dissoute le 23e jour du mois de juin dernier par consentement mutuel et Joseph Lovis est seul autorisé à régler les affaires de la dite Société qui seront continuées par lui sous son nom et responsabilité.

JOSEPH LOVIS.

G. F. DYER.

3 juillet.

Changement de Jour.

A commencer de Lundi prochain, le 30 de ce mois, le Steamer TERREBONNE voyagera comme suit, savoir:

1. Partant de Terrebonne à 5 heures et demie

A. M., arrêtant à Lachenaie et du Petit

Village à 6 heures et demie A. M.

Tous les Lundi, Mardi et Vendredi. Et

reparti de Montréal à 4 heures P. M., le

même jour.

3 juillet.

AVIS aux PROPRIETAIRES

Le Sousigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se chargera, à des conditions libérales, de l'AGENCE de toute propriété et de la COLLECTIION des LOYERS.

C. A. ROCHON,

Bureau d'Agence, Montréal,

Rue St-Thérèse, No. 15.

5 juin.

AVIS.

A. B. TAILOR & Co., HAZUE Street, N.-Y.

Des Presses à Cylindre et à bras, des Types et

autres matériaux à imprimer fournis à un court

avis.

5 juin.

CHEMIN DE FER CENTRAL DU VERMONT.

Ligne de la Malle Anglaise et Américaine.

ARRANGEMENT D'ETE.

DE Montréal à Boston, Worcester, Lowell, Law-

rence, Nashua, Manchester, Concord, New-

York, New-Haven, Hartford, Springfield, Bel-

low's Fall, Fitchburg, St. Johnsbury, les

Montagnes Blanches, Montpelier, Burlington,

Tray, Albany, et toutes les stations intermé-

diaires se joint à Burlington avec les trains

du New Champlain pour Whitehall, Saratoga,

et New-York.

C'est la seule ligne de chemin de fer (sans chan-

gement de chars) où on peut se procurer des bil-

lets pour tout le trajet.

LE PREMIER TRAIN se rencontre à Rouses

Point avec le Chemin de fer du Champlain et

du St. Laurent, laissant Montréal à 6 heures

A. M.; se rend aux différentes places ci-des-

sus; se rend à la jonction de White River ou

Windsor, pour la loger, repart à Th. A. M. en-

avant, et arrive à Boston à Th. P. M., et à

New-York à 4.20 P. M.

Pour les billets pour tout le trajet, information,

etc., s'adresser à

PAUL MONDOU,

65, rue des Commissaires, Montréal.

30 mai.

AVIS.

Hôtel Français, 123 Kinsie Street, à Chicago,

à côté des dépôts des chemins de fer de Galena et

du Wisconsin, tenue par

E. DUHAMEL.

23 mai.

PIANO.

M. Aristide Cherrier donnera tous les jours

des leçons de Piano, à domicile No. 350 rue

Lagauchetière.

Montréal, 25 jan.

AVIS.

THOMAS ETIENNE ROY, Sec., Agent

Général de journaux, etc., No. 8, Rue St-

Joachim Haute-Ville de Québec est nommé

Agent de l'Avenir pour la ville et le district

de Québec et il est dûment autorisé à recevoir

des annonces et des abonnements aux

taux requis par notre Journal; ses reçus se-

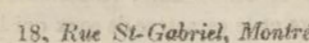
ront regardés comme paiements.

Montréal, 4 jan. 1856.

IMPRIMERIE

ET PRESSES A VAPEUR DE MONTIGNY

18, Rue St-Gabriel, Montréal



Toute espèce d'Impressions

à meilleur marché que dans

tout autre Etablissement.



ESTABLISHED

1855

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE BRITANNIQUE

AMÉRICAINNE DU CANADA.

(Incorporée par Acte Spécial du Parlement.)

FONDS CAPITAL—£100,000.

BUREAU—32, Rue St-JOSEPH, CITE, Coin

de la Place d'Armes, vis-à-vis l'Eglise Parois-

siale.

SANTE. VIE.

PREMIERS ANNUELS. PREMIERS ANNUELS.

Assurant 21 en maladie. Assurant 2100 à la mort

Age Un an. Pour la vie. Age Un an. Pour la vie.

25 1 0 0 1 7 6 20 0 17 3 1 11 3

30 1 5 0 1 15 0 20 1 0 7 2 3 6

40 1 10 0 2 10 0 40 1 4 6 3 0 0

50 2 0 0 4 10 0 50 1 15 2 4 4 0

D'autres montants, l'au également fin-

issant par £2 par annuité et soigneuse-

ment peuvent être amment préparés dans le

sur en proportion dans le département de la vie.

le département de la san-

16.

Prospectus, Rapports, Formes d'Application, et

toute information seront fournis sur application

au Bureau personnellement ou par la poste.

J. H. PHILIPS, Président

DAVID HUNTER,

Secrétaire.

DESJARDINS ET CHAGNON

AVOCATS

13 RUE ST. VINCENT 13

M. Chagnon suivra les circuits de l'A-

somption et Terrebonne.

Nouveau Salon de Rafraichissement et Restaurant

Français.

M. ALEXANDRE, si bien et si avan-

tement connu du public de Montréal et

des environs, ayant terminé ses engagements

avec le propriétaire de l'Empire Saloon,

vient d'ouvrir pour son propre compte, un

salon de rafraichissement et un restaurant, rue

St. Lambert (Côte St. Lambert), No. 5 en

face de la demeure de Mr. Nelson, ex-maire

de cette ville.

M. ALEXANDRE s'est procuré, pour ce

nouvel établissement, des boissons de tout

genre et d'une qualité tout-à-fait supérieure

qu'il peut offrir aux amateurs les plus diffi-

ciles. On trouvera constamment chez lui

des déjeuners, lunches et soupers froids servis

à la minute et avec toute la prévenance possi-

ble. Son garde-manger sera toujours furni

de tous articles les plus délicats du marché.

Il y a un jeu de quilles attaché à l'éta-

blissement.

M. ALEXANDRE.

11 Janvier.

LE SEMEUR CANADIEN

Ce Journal est entré dans la sixième an-

née de son existence sous un format agrandi

L'abonnement en est d'une piastre et demie

par année, payable d'avance.

Le Semeur s'occupe de littérature, d'édu-

cation, de tempérance, d'agriculture, de mo-

ralité, de religion, de questions sociales, et

contient une grande variété d'articles sur les

événements du jour.

Montréal rue Notre Dame No. 63

Février 1856

L. AUGER.

Gérant.

LA PAIX EST FAITE!!

VIVE L'HABIT BOURGEOIS!!

La paix est faite et le vaillant soldat est

redevu citoyen. Les drapeaux sont fermés

dans le temple de la glo